

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE 218  
14 juin 2017**

**1. Points d'ordre général**

- Approbation des procès-verbaux des séances des 4 avril, 4 mai et 16 mai 2017 et des consultations écrites des 5-10 mai 2017 et des 2-7 juin 2017
- Calendrier prévisionnel

**2. Textes présentés pour avis**

**2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi**

Néant

**2.2. Autres projets de texte**

2.2.1) Projet d'ordonnance relatif à la création d'un régime de résolution pour les organismes d'assurance

*Ce projet d'ordonnance, pris en application du V de l'article 47 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, instaure un régime national de résolution pour les organismes d'assurance. Ce régime prévoit des mesures de restructuration de bilan pour faciliter l'assainissement ou la continuation d'activité et, pour les organismes les plus importants ou sensibles, la mise en place de plans préventifs de redressement et de résolution.*

2.2.2) Projet de décret en Conseil d'État relatif aux marchés d'instruments financiers et à la séparation du régime juridique des sociétés de gestion de portefeuille de celui des entreprises d'investissement

*Les textes réglementaires visés aux points 2.2.2. et 2.2.3 complètent la transposition législative de la directive MIF2, effectuée par voie d'ordonnance.*

*En parallèle, ces textes finalisent également la séparation du régime juridique des sociétés de gestion de portefeuille (SGP) de celui des entreprises d'investissement (EI), déjà opérée au niveau législatif.*

2.2.3) Projet de décret simple relatif aux marchés d'instruments financiers et à la séparation du régime juridique des sociétés de gestion de portefeuille de celui des entreprises d'investissement

*Cf. ci-dessus.*

2.2.4) Projet d'arrêté concernant la séparation du régime juridique des sociétés de gestion de portefeuille de celui des entreprises d'investissement

*Le projet d'arrêté vise à opérer la séparation (à droit constant) des sociétés de gestion de portefeuille et des entreprises d'investissement dans les textes de niveau arrêté.*

2.2.5) Projet d'arrêté relatif au cantonnement des fonds de la clientèle des entreprises d'investissement

*Le projet d'arrêté vise à transposer les dispositions de la directive déléguée de MIF2 en la matière.*

2.2.6) Projet d'arrêté fixant les règles prudentielles applicables aux entités relevant du code du tourisme et autorisées à délivrer des garanties financières

*Ce projet d'arrêté, pris en application de l'article R. 211-26 du code du tourisme, vise à instaurer des règles prudentielles applicables aux « organismes de garantie collective » et « groupements d'associations », entités relevant du code du tourisme et autorisées à délivrer des garanties financières aux agents de voyages.*

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

---

### **Projets de loi**

A. Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-484 du 6 avril 2017 relative à la création d'organismes dédiés à l'exercice de l'activité de retraite professionnelle supplémentaire et à l'adaptation des régimes de retraite supplémentaire en unités de rente

*Ce projet de loi a pour objet la ratification de l'ordonnance n° 2017-484 du 6 avril 2017 relative à la création d'organismes dédiés à l'exercice de l'activité de retraite professionnelle supplémentaire et à l'adaptation des régimes de retraite supplémentaire en unités de rente ainsi que l'ajout de certaines mentions de coordination à des fins de lisibilité et d'intelligibilité du droit au code des assurances, au code de la mutualité et au code de la sécurité sociale.*

### **Autres projets de texte**

B. Projet de décret modifiant la composition du comité consultatif du secteur financier

*Ce projet de décret modifie le détail de la composition du comité consultatif du secteur financier.*